

le chef du présent gouvernement qui l'a promis au cours des élections de 1957 alors qu'il était encore dans l'opposition. Voilà précisément la différence qui sépare le chef d'un parti et celui d'un autre. M. St-Laurent n'aurait jamais promis de le faire. Le premier ministre actuel l'a promis et nous allons maintenant enterrer à nouveau la question.

M. Bell (Saint-Jean-Albert): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le premier ministre actuel n'a jamais promis d'aménager le canal de Chignectou.

L'hon. M. Flemming: Ne citer pas de passages de ce document.

L'hon. M. Pickersgill: Tout ce que je dis, c'est que le député devrait relire les promesses qui ont été faites durant la campagne électorale de 1957. Il constatera que le premier ministre avait promis que le canal serait aménagé si la chose était possible et que, depuis cinq ans...

L'hon. M. Bell: J'invoque le Règlement. En utilisant l'expression «si la chose était possible», le député change maintenant sa présentation des faits.

L'hon. M. Pickersgill: Une enquête devait être effectuée mais il y a déjà cinq ans qu'on la remet à plus tard. Nous nous souvenons tous de la situation loufoque qui s'est produite à la Chambre lorsqu'un député a posé une question à l'ex-ministre des Travaux publics, qui n'est plus des nôtres, pour lui demander où en était rendu l'enquête. Personne n'a oublié non plus la farce dont nous avons été témoins lorsque le ministre des Travaux publics qui ne siège plus à la Chambre...

M. Lewis: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je ne voudrais pas que les députés croient que je prends des airs supérieurs car il n'en est pas ainsi, mais j'aimerais bien savoir quand nous en reviendrons au sujet du débat, savoir l'Office d'expansion économique de la région atlantique. Le débat actuel n'est rien d'autre qu'une discussion d'ordre politique.

L'hon. M. Pickersgill: Si le député estime qu'il ne devrait pas y avoir de discussions politiques au Parlement, quelle sorte de discussions voudrait-il que nous ayons alors?

M. Lewis: J'aimerais que la Chambre s'en tienne au sujet à l'étude, monsieur l'Orateur.

M. McGrath: J'invoque le Règlement. Certes, le Règlement s'applique à tous les députés et rien de ce que le représentant a dit depuis le début de son discours n'est pertinent. Il ne parle aucunement du principe dont s'inspire la mesure.

L'hon. M. Chevrier: Au sujet du Règlement, monsieur l'Orateur, l'honorable député

a soulevé la question en deux occasions, mais Votre Honneur n'a formulé aucune décision. Cependant, depuis que Votre Honneur s'est levé, l'autre côté de la Chambre, certains membres, dont le ministre, ont posé nombre de questions qui ont incontestablement obligé l'honorable député qui a la parole actuellement à répondre. Il ne fait aucun doute que lorsque de telles questions sont posées, l'honorable député a certainement le droit d'y répondre. A tout le moins, en dépit de ce qu'a dit l'honorable député d'York-Sud, cette Chambre est sûrement l'endroit où les discussions politiques peuvent se poursuivre, même si elles dépassent quelque peu le domaine de la motion proposée à la Chambre. C'est en toute déférence que je me permets ces réflexions, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur suppléant: Je suis persuadé que tous les députés désirent aider le gouvernement à propos de cette loi. Cet après-midi, tous les députés paraissent préoccupés à propos des programmes politiques de chaque parti, mais je suis persuadé que tous s'efforceront d'écouter calmement l'honorable député de Bonavista-Twillingate. Pour la seconde fois, je prie l'honorable député de s'en tenir au principe de la mesure.

L'hon. M. Pickersgill: Si je comprends bien, le bill vise à instituer un Office d'expansion économique des provinces atlantiques; si, de l'avis du député d'York-Sud, le canal de Chignectou n'est pas un des projets envisagés, eh bien, j'enfreins le Règlement alors.

M. Lewis: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur; je n'ai rien dit de la sorte. Tant que le député s'en tiendra à ce sujet, il sera dans l'ordre. Pendant que j'ai la parole, puis-je dire aussi...

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur suppléant: Le député d'York-Sud pourra avoir la parole plus tard pour réfuter toutes remarques que pourra faire le député de Bonavista-Twillingate, mais pour le moment, c'est ce dernier qui a la parole.

L'hon. M. Pickersgill: J'espère que le député d'York-Sud pourra s'expliquer et réfuter mon discours en temps utile. Étant donné qu'il s'y entend bien mieux que moi en polémique, je ne doute pas qu'il y réussira parfaitement. Ainsi que je le disais avant que la discussion ne dévie, je ne m'oppose sûrement pas à ce que l'Office examine le projet du canal de Chignectou, si les recherches ne sont pas encore terminées. Il est regrettable qu'elles ne le soient pas, mais l'Office devrait évidemment s'en occuper.

Mais ce sur quoi j'ai exprimé des doutes que je tiens à réitérer afin de me faire bien entendre, c'est que si l'on consacre trop de